



# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

---

## AUX RÉSIDENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

---

### AVIS PUBLIC DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

---

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné président d'élection, que :

1. La Liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 12 septembre 2017, en vue de l'élection municipale qui se tiendra **le 5 novembre 2017**.

**Cette liste fera maintenant l'objet d'une révision.**

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale sont les suivantes :

Toute personne qui est majeur le jour du scrutin et, le 5 novembre 2017

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

**Et**

- est soit :
    - domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
    - depuis au moins 12 mois, soit :
      - **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
      - **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
- NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.
- **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le **5 novembre 2017**.

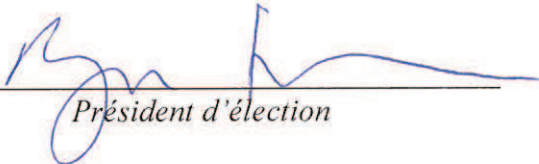
Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée
4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant : Bibliothèque de Luskville, 2024 Route 148, Pontiac, J0X 2G0

Jours pour présenter des demandes :

- Mardi le 17 octobre 2017 de 19h00 à 22h
- Dimanche le 22 octobre 2017 de 10h00 à 13h00
- Mardi le 24 octobre 2017 de 14h30 à 17h30

**DONNÉ À PONTIAC**, ce 21<sup>e</sup> jour de septembre deux mille dix-sept.



---

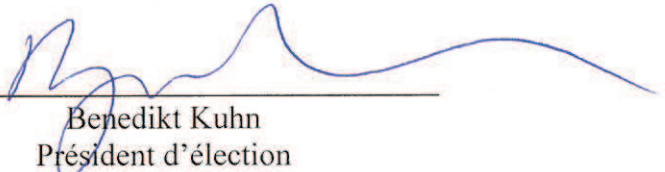
Président d'élection

---

**CERTIFICAT de PUBLICATION**  
(Articles 335 et 346 du Code Municipal)

*Je, soussigné, résident à Pontiac certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 8h30 et 16h00, le 21<sup>e</sup> jour de septembre deux-mille dix-sept.*

*EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour de septembre deux-mille dix-sept.*



---

Benedikt Kuhn  
Président d'élection